

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton subventionne de nouveaux programmes de formation pour accélérer la transition énergétique

La Direction générale de l'environnement (DGE) lance un appel à projets visant à encourager la mise en place de programmes de formation continue dans le domaine de l'énergie. En complément des formations professionnelles certifiantes, les financements alloués doivent permettre au Canton de renforcer le développement des compétences et des connaissances nécessaires à l'accélération de la transition énergétique.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'essor des énergies renouvelables, l'assainissement énergétique des bâtiments comptent parmi les objectifs principaux du programme de législature du Conseil d'Etat. Pour y parvenir, il est nécessaire de multiplier les savoirs, les compétences et la main-d'œuvre pour les adapter aux enjeux dans les domaines concernés.

Face aux besoins constatés, le Canton de Vaud prévoit de soutenir les centres et les programmes de formation continue des spécialistes de l'énergie, en ce qui concerne notamment le dimensionnement et la pose de pompes à chaleur ou de panneaux solaires, l'optimisation des installations techniques des bâtiments ou encore leur rénovation énergétique. Il lance à cet effet un appel à projets doté d'un budget de 600'000 francs pour 2025 sur un montant global de 4 millions de francs destiné à encourager ces formations. Les bénéficiaires pourront obtenir un financement à hauteur de 50% des coûts, jusqu'à un maximum de 150'000 francs.

Les responsables de projets éligibles doivent :

- proposer des programmes de formation inédits destinés à la reconversion et/ou au développement des compétences dans les domaines de production d'énergies renouvelables, l'assainissement énergétique des bâtiments, le remplacement des installations alimentées par des combustibles fossiles ou la réduction de la demande d'énergie. Il est précisé que les formations certifiantes du ressort du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle sont exclues du dispositif de soutien ;

- disposer de compétences prouvées en matière de formation.

Le délai pour la remise des dossiers de candidature est fixé au 31 mars 2025. Une séance d'information, ouverte sur inscription aux entités souhaitant proposer un projet de formation, aura lieu le 30 janvier 2025 à la Maison de l'environnement (Lausanne).

Cette mesure, pilotée par la DGE, s'inscrit dans le cadre de la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Avec la révision en cours de la loi sur l'énergie, le Canton compte encore renforcer les soutiens financiers à la formation continue, y compris dans le domaine de la formation professionnelle non certifiante. Autant d'outils indispensables pour permettre à l'Etat de relever les défis énergétiques contemporains et accélérer la transition.

De plus amples informations sur cette subvention, les dossiers de candidature et les inscriptions à la séance d'information sont disponibles sur www.vd.ch/environnement/energie/appel-a-projets-formation

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 14 janvier 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Tiffani Toffel, cheffe de projets, Direction générale de l'environnement